



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://www.sntrs.net>

N°47 du 15 MAI 2003

Il faut agir plus fort !!!

Retraites, sécurité sociale, salaires, services publics, université, recherche, les coups pleuvent et mettent en cause fondamentalement les acquis sociaux et démocratiques des salariés et tout particulièrement des jeunes salariés. Dans cette situation, la première chose à faire est de se rassembler et d'agir pour faire barrage, pour dire non à cette entreprise de démolition. Le SNTRS-CGT s'emploie ainsi, à partir des revendications des personnels de la recherche, à créer les conditions d'un vaste mouvement inscrit dans la durée. L'engagement de ses adhérents pèse lourd dans la balance et nous les appelons à faire plus encore.

Il faut aussi clarifier et mesurer les enjeux de l'affrontement. Le gouvernement n'agit pas par méconnaissance des choses. Il entend faire baisser le prix du travail pour gonfler les profits. Pour cela, il ouvre aux appétits des placements financiers la sécurité sociale et les retraites. Il casse le service public, précarise l'emploi et ouvre aux entreprises de nouvelles sources de profit. Il veut faire de l'Université et de la recherche une marchandise comme une autre sur un marché concurrentiel.

Cette politique, le gouvernement ne l'a pas inventée, c'est celle contenue dans les choix des Etats à l'échelle européenne. Ainsi, c'est au sommet de Lisbonne en 2001 qu'ont été approuvées les orientations qui se mettent en oeuvre aujourd'hui à la recherche et à l'université. On pourrait d'ailleurs dire la même chose pour la protection sociale, les retraites, le service public....

Clarifier les enjeux, c'est aussi ne pas fermer les yeux sur les positions des uns et des autres. Ainsi, quand le secrétaire général de la CFDT approuve le passage aux 40 ans de cotisations pour les fonctionnaires, suggérant même d'augmenter la CSG on ne peut pas dire franchement que cela est positif ! Disant cela nous ne cherchons pas « la petite bête » pour diviser nous voulons dire simplement les choses telles qu'elles sont. « **Tous ensemble** » donc et le plus fort possible contre cette politique avec comme boussole les revendications des travailleurs que nous représentons.

Il faut amplifier l'action pour exiger l'ouverture de négociations sur des solutions alternatives qui garantissent pour tous les salariés dans le public comme dans le privé :

- le système par répartition,
- les 37.5 annuités pour tous, public et privé
- le droit à la retraite à taux plein à 60 ans,
- un haut niveau de pension (75 % au moins du dernier salaire, notamment).

Nous avons publié l'ensemble de nos revendications dans le SNTRS Info n°8 Spécial Retraite du 24 avril 2003.

C'est dans ce cadre, que nous entendons inscrire dans la durée l'action des agents des fonctions publiques et que nous appelons les personnels à se réunir en assemblées générales dans les services et laboratoires, pour décider des suites de l'action, afin d'amplifier le mouvement. Ces actions peuvent prendre différentes formes, selon l'imagination de chacun.

Le 19 mai, date de la première présentation de la loi devant les Conseils Supérieurs, peut et doit constituer une nouvelle étape, un nouveau temps fort de la mobilisation pour imposer d'autres choix, une nouvelle étape du processus de construction du mouvement...

Aujourd'hui les conditions sont réunies pour que soit posée, dans l'unité la plus large possible la question de la grève et de sa reconduction. Aussi il est important d'en débattre dans les AG et réunions organisées dans les laboratoires et services et d'appeler les personnels à décider de faire du 19 mai un puissant rendez-vous de grèves et de manifestations et de la poursuite du mouvement au-delà de cette date.

Les directions, (au CNRS comme à l'INSERM...), tentent de plus en plus souvent, de faire pression sur les personnels en leur demandant de se déclarer grévistes. Nous devons informer, sinon rappeler aux personnels qu'ils n'ont pas à se déclarer grévistes,

c'est à leur hiérarchie de vérifier qui est ou n'est pas gréviste dans son service. Cependant, notre rôle de syndicaliste est de faire pression, à notre tour, sur les chefs de services et directeurs de laboratoire, pour qu'ils refusent de recenser les grévistes. Car, après tout, par notre action et notre mobilisation nous défendons aussi le droit à une bonne retraite pour tous et l'avenir de nos organismes de recherche. En défendant nos droits et nos missions, nous remplissons également notre mission de fonctionnaire de la recherche.

Et le gouvernement en rajoute !

La lecture du projet de loi révèle la nocivité de la politique du gouvernement et du patronat. Au-delà des raisons déjà exprimées pour rejeter ce projet, le texte du projet de loi contient quelques vacheries supplémentaires.

Quelques exemples :

Les Bonifications pour enfants (1 annuité par enfant pour les femmes) seraient supprimées pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004. Il est à noter qu'une fois de plus, les femmes sont particulièrement lésées par ces mesures gouvernementales.

Dans le même temps le projet prévoit la prise en compte des périodes d'arrêt ou de réduction d'activité liées à la petite enfance (temps partiel, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans). Cependant les modalités de prise en compte de ces périodes ne sont pas prévues dans le projet de loi et sont renvoyées à un décret ultérieur. Cela cache certainement un système de rachat onéreux et injuste : **d'annuités gratuites** attribuées pour compenser (mal) les discriminations subies par les mères de familles en matière de salaires et de carrières, **nous passerions à un système payant !**

Le Taux annuel de pension passerait de 2% par annuité à 1,875 en 2008 et à **1,829 en 2012 !**

Le Traitement de référence pour le calcul de la pension serait celui de l'indice moyen de l'agent sur les trois dernières années et non plus l'indice de départ détenu depuis six mois à la date de la retraite. Ensuite la Pension ne serait plus indexée sur la valeur du point d'indice, mais sur l'indice des prix.

Le Minimum de pension semblerait devoir passer de 944,87€ à 992,99€ par mois. Cependant, pour en bénéficier **en 2012 il faudra avoir travaillé au moins 35 ans** au lieu de 25 actuellement. **Pour 15 ans de service** le minimum baisserait à l'horizon 2013 de 4,36% !

La « Décote » s'appliquerait dès 2004 (0,6% par année manquante, passerait à 3% en 2008 et à 6% en 2013. En moyenne, dans la Fonction publique cela se traduira à terme (2013) par une baisse de 26,5% des pensions (hors régime complémentaire lié aux primes et indemnités). Cette décote s'appliquerait aussi à ceux partant plus tôt du fait de périodes de « service actif » (agent travaillant dans des conditions astreignantes et difficiles).

La possibilité de rachat des années d'études serait ouverte (3 ans maximum), mais devrait avoir lieu « *dans des conditions actuariellement nulles pour le régime* ». En clair cela signifie qu'il faudrait verser de 30 à 40% du traitement pour valider ces années. Cela serait une condition inaccessible !

Tout cela confirme le fond de la politique gouvernementale :

- augmenter le niveau et la durée de cotisation,
- baisser le montant des retraites.

Empêchons ce sale coup !

Imposons d'autres choix !

**TOUS ENSEMBLE DANS LA GREVE ET
LES MANIFESTATIONS LE 19 MAI 2003 !**